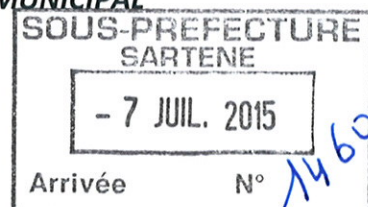


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 17/2015

Séance du 17 juin 2015



**OBJET : DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT > 150 000 € HT.**

Nombre de membres : **10**  
Afférents au conseil : **10**  
En exercice : **10**

Date de la convocation : 23/06/2015  
Date d'affichage : 23/06/2015  
Ayant délibéré : 9  
Votés Pour : 9  
Votés Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil quinze le 27 juin à 10 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DURAND Isabelle épouse OBENAUUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	<b>Etaient absents</b>
Mme OBENAUUS née DURAND Isabelle	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	

- **Vu** le schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2014 approuvant le projet de zonage de l'assainissement suite à l'établissement du schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** les conclusions du Commissaire Enquêteur et l'avis favorable en date du 20 mars 2015.

Vu l'avant-projet du maître d'œuvre en date du 02 mars 2015.

- 211.
- **Vu** la délibération n° 11/2015 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015 relative à la demande de subventions et au plan de financement arrêté pour la création d'un nouveau système d'assainissement collectif.
  - **Vu** la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement.
  - **Considérant** la nécessité de construire un nouveau système d'assainissement collectif afin de de remplacer et d'étendre l'actuel datant des années 60.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'adopter une délibération sollicitant l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- d'adopter le projet de création d'un nouveau système d'assainissement collectif sur la Commune d'Oliveuse conformément à la délibération n° 11/2015 du 10 avril 2015, évalué à 2 080 285,00 € HT.
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département de la Corse du Sud pour la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 29/06/2015

Le Maire  
M. MILLO Jean-Luc

  
Le Maire,  
M. MILLO Jean-Luc

